

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 004-210401097-20250930-D\_2025\_032-DE



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE**

Séance du mardi 30 septembre 2025

Délibération N° D\_2025\_032

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	7	9
Date de la convocation : 25/09/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Jean-Paul DEORSOLA.

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Sandra BIANCARELLI, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL

Représentés : Patrick CLAUDE représenté par Dominique PIGANEAU, Marie MUNUERA représentée par Sandra BIANCARELLI

Absents et Excusés : Dominique ARCIDIACONO

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christian MICHEL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : IT 04 Agence départementale : appel à cotisation 2025**

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal la possibilité d'adhérer à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04.

Pour rappel, le département a proposé aux collectivités des Alpes-de-Haute-Provence de s'associer au sein d'un établissement public, l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04, dans le but de développer un partenariat technique plus équilibré, plus ambitieux et sécurisé juridiquement. La démarche a été couronnée de succès puisque cette agence couvre l'essentiel du territoire des AHP.

L'agence départementale IT04 apporte donc une assistance technique à ses adhérents : la voirie, la performance énergétique des bâtiments, la commande publique (et pour les intercommunalités qui ont la compétence : eau potable et assainissement) et d'autres domaines de compétences (mutualisation d'achats, thématiques nouvelles...).

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de signer la convention d'adhésion pour l'année 2025. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 200€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

D\_2025\_032

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires 04 pour l'année 2025
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'adhésion

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Jean-Paul DEORSOLA  
Président de séance

Christian MICHEL  
Secrétaire de séance



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.